

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Étant donné que la demande des autochtones relativement aux terres visées par les traités était antérieure à la création du parc, nous avons décidé que cet engagement était de ceux que nous devons respecter. Cette décision a été prise par mon prédécesseur et nous sommes en voie d'y donner suite. A remarquer que les terrains en question ne représentent qu'une infime partie du plus grand parc national au Canada, et que son retranchement ne dépréciera en rien la valeur du parc national.

M. Elzinga: Quelles garanties le gouvernement a-t-il négociées pour protéger le territoire du parc dans le voisinage de la réserve?

M. Buchanan: Les terres en question sont simplement détachées. Il n'existe pas de garanties. Quant aux terres avoisinantes, elles demeurent territoire du parc et, à ce titre, sont assujetties au contrôle habituel.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, je vais adresser ma question au secrétaire d'État suppléant. De quels critères s'est-on servi pour assurer les fonds des projets dans le cadre du programme de services communautaires pour les étudiants? Le ministre peut-il nous dire pourquoi toutes les demandes présentées par les Indiens en vertu du traité 7 ont été rejetées à l'exception d'une seule?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faudrait chercher à obtenir ce renseignement de quelque autre façon.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT DES CRÉDITS EN CAS D'INOBSERVATION DES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES— DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait aux directives du gouvernement local relatives à la politique du logement et à l'éducation d'une part, et au fait que les bandes d'Indiens craignent de ne plus recevoir de fonds si elles n'observent pas ces directives, d'autre part. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on cessera de fournir des fonds à ces bandes indiennes si elles ne suivent pas les directives en question?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Il s'agit de directives que nous avons établies au sujet du fonctionnement du gouvernement local sur les réserves indiennes; nous pensons qu'il s'agit là de directives raisonnables, qui concernent les critères habituels régissant la vérification d'administration et ainsi de suite. Nous demandons aux bandes de tout simplement les approuver, et nous espérons qu'elles sont disposées à le faire.

Privilège—M. Stevens

M. Malone: Étant donné que, d'après un télégramme que j'ai reçu ce matin du chef de la bande Samson, une conférence de trois jours doit avoir lieu à Edmonton les 27, 28, et 29 mai sur la question des lignes directrices, le ministre voudrait-il bien accorder une période de grâce au cours de laquelle il pourrait entendre les représentants des Indiens qui trouvent beaucoup à redire sur ces règlements?

M. Buchanan: En ce qui concerne ces lignes directrices, j'ai déjà fait savoir aux Indiens que nous sommes disposés à les considérer comme étant provisoires; nous les discutons et les remettons à l'étude, après les avoir mises à l'essai pendant un an. Il y a aussi d'autres principes directeurs que nous n'avons pas encore énoncés officiellement et nous avons déjà dit que nous étions prêts à entendre des instances sur la question.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, je crois, s'est engagé à indiquer cette semaine à la Chambre la date de présentation de son budget. Après une merveilleuse fin de semaine remplie d'optimisme et propice aux décisions, est-il en mesure de nous dire aujourd'hui quand il compte présenter son budget?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serai en mesure d'annoncer la date au cours de la semaine.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEVENS—LES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS PERMANENTS—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai avisé la Chambre de la question de privilège que je me proposais, avec votre consentement, de soulever aujourd'hui. Il s'agit de l'obstruction des débats du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, sur les questions que la Chambre avait renvoyées au comité pour étude et rapport. L'obstruction a eu lieu le jeudi 15 mai et est imputable au président nouvellement élu, c'est-à-dire au député de York-Centre (M. Kaplan), à certains autres députés ministériels qui sont membres du comité, au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et aux représentants du bureau du whip principal du gouvernement.

● (1500)

Au cours des délibérations sur les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce, alors qu'il y avait quorum, j'ai proposé que le crédit L20, de 38.1 millions de dollars pour l'achat de Canadair par le gouvernement, soit réduit à un dollar. Le président a autorisé le ministre, qui n'avait d'autre titre au comité que celui de témoin, de traiter de ma motion, ce qui était irrégulier. Durant cet intermède,